

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1843.

RAPPORT fait par M. BRABANT, au nom de la section centrale ⁽¹⁾ chargée d'examiner le projet de loi ⁽²⁾ relatif à un crédit provisoire de fr. 19,000,000 pour le service du Département de la Guerre, à valoir sur l'exercice 1843.

MESSIEURS,

La section centrale, tout en maintenant les vœux et les opinions qu'elle a manifestés, a cru devoir adopter la demande de crédit provisoire formée par le Département de la Guerre.

Un double motif lui a fait adopter la proposition du Gouvernement; le premier trimestre est déjà expiré; et, en outre, il est douteux que la Chambre puisse s'occuper, même en novembre prochain, de l'examen de la dépense qui alors aura été opérée.

Il est énoncé, dans l'exposé des motifs, que le crédit a pour objet *d'assurer les divers services de l'armée jusqu'en novembre prochain.*

La section centrale désire que ce crédit puisse suffire même au-delà de cette époque, et que l'on entre dans un système d'économie, autant qu'il est possible, sans nuire aux besoins de l'armée.

En conséquence, elle propose l'adoption du projet.

Le rapporteur,

BRABANT.

Le président,

RAIKEM.

(1) La section centrale était composée de MM. RAIKEM, *président*, FLEUSSU, LYS, DE GARCIA DE LA VEGA, MAST DE VRIES, DE MEER DE MOORSEL et BRABANT, *rapporteur*.

(2) Projet de loi, n^o 229.